BULLETIN MUNICIPAL

L'ECHO DE SAINT-JACQUES

— Commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal

MAI 2024



L'ÉDITO DU MAIRE – L'ÉCHO DE ST-JACQUES L'ÉCHO DE ST-JACQUES — **MON VILLAGE**

Élections Européenes 2024

Chers Saint-Jacquaises et Saint-Jacquais.

Je profite de ce bulletin municipal pour vous présenter, en quelques lignes, les grands axes de notre budget pour l'année 2024 adopté au dernier conseil municipal.

L'élaboration de ce budget a dû prendre en compte différents paramètres :

- -La volonté de la majorité municipale de ne pas augmenter la pression fiscale (taux de la taxe foncière inchangé), l'état ayant déjà relevé de 3,9% la base locative (après 7,1% en 2023, 3,4% en 2022).
- -Conserver une trésorerie pour faire face à des imprévus et ne pas risquer de se retrouver en difficulté.
- -Réaliser les investissements indispensables pour poursuivre l'amélioration et l'entretien des bâtiments publics et locatifs engagés depuis le début de ce mandat.

L'excédent du budget de fonctionnement 2023 (534 K€) démontre, s'il était nécessaire de la gestion rigoureuse de nos finances publiques. Il faut remonter à l'année 2009 pour trouver un tel niveau d'excédent.

Jes dates à retenir

EXPOSITIONS - PEINTURES

RAGIB PAUL

Du 24 au 31 mai

Espace Gabrielle Deneuve

LE GROUPE PEINTURE

(Paule, Martine et Jocelyne)

Du 21 au 24 juin

- Le solde du projet de rénovation de l'ancienne mairie
- -La poursuite des travaux de rénovation des bâtiments publics (Écoles, restaurant scolaire, gendarmerie, complexe sportif).
- autoconsommation pour alimenter l'ensemble des bâtiments publics,
- -Les travaux de la façade de la mairie,
- -Les travaux sur les bâtiments locatifs.
- -Les travaux de réfection de la sacristie de la Chapelle de Quévreville la Milon.

Les projets de City Stade et de vidéoprotection ne sont pas abandonnés mais reportés pour pouvoir être subventionnés.

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons l'aménagement et l'amélioration des infrastructures qui sont nos priorités depuis le début de notre mandat. Nos réflexions et nos actions sont guidées par la conservation du caractère rural de notre village et son accompagnement à sa transformation en un bourg dynamique ainsi que par la valorisation de son patrimoine. Il ne faut pas perdre de vue que la population progresse très vite (3 201 habitants au dernier recensement, chiffre INSEE) et que nos équipements pourraient très vite devenir insuffisants.

Qui peut donc être contre un budget d'investissement quasiment affecté en totalité à la rénovation et à l'amélioration de nos équipements municipaux?

Frédéric Delaynay, Maire

Pour 2024, les principaux investissements sont :

- destinée à la création d'une maison des associations,
- -La création d'une centrale photovoltaïque en

CONCERT: « ALLONS À L'OPÉRA»

24 mai — 20h30 Église

JEUX Ô JARDIN

25 mai — de 14h à 17h Parc de la mairie

RENCONTRE D'AUTEURE RÉGINE THIEULANT TORRETON

1er juin - 10h30 Médiathèaue

SALON AUTO MOTO ANCIENNES

2 juin — de 9h à 18h Parc de la mairie

FEU DE LA SAINT-JEAN

22 juin Parc de la mairie

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer Panneau Pocket sur son

→ Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de votre commune sur le site service-public. fr ou auprès de la Mairie.

- → Pour voter, n'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité celle-ci est obligatoire (article R.60 du code électoral) et de votre carte d'électeur. Sans ces documents vous ne pourrez pas entrer dans le bureau de vote.
- → Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J. Pour les seules élections européennes, les électeurs disposant de l'identité numérique certifiée de France Identité pourront établir leur procuration en ligne de manière complètement dématérialisée. Pour tous les autres électeurs, il reste indispensable de se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour faire valider sa demande de procuration, qui peut être préalablement établie en ligne, en prouvant son identité.

— Alexandra, agent municipal





Depuis 2020, la commune se rapproche de ses habitants

grâce à l'application mobile Panneau Pocket. Aujourd'hui, la commune a dépassé les 2 000 abonnés ayant mis Saint-Jacques-sur-Darnétal en favoris sur leur téléphone pour bénéficier de ses informations et de son actualité!

LE SCRUTIN SE JOUE EN UN SEUL TOUR

DIMANCHE 9 JUIN 2024

Élections européennes

9 juin 2024

Panneau Pocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre, en temps réel, des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré peut mettre en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les communes et intercommunalités aui les entourent, son syndicat des eaux et de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la gendarmerie dont il dépend, etc.

TOUT L'ÉCOSYSTÈME DU CITOYEN DANS 1 SEULE ET UNIQUE APPLICATION

2 milliers d'abonnés sur Panneau Pocket!

smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Sur téléphone mais aussi sur tablette, Panneau Pocket est accessible également depuis un ordinateur: www.app.panneaupocket.com.

La commune diffuse sur Panneau Pocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui, en déplacement, au travail ou en vacances.

COMMENT CA MARCHE?

Pour suivre l'actualités de la commune sur Panneau Pocket, ouvrez l'application. Recherchez Saint-Jacques-sur-Darnétal ou son code postal 76160 et cliquez sur le cœur situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Partenaires officiels:







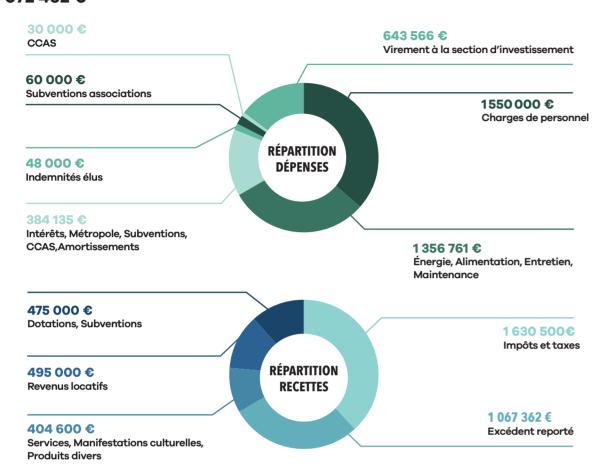




LES FINANCES — L'ÉCHO DE ST-JACQUES

BUDGET FONCTIONNEMENT 2024

4 072 462 €



Nous devons supporter une charge de remboursement d'emprunt de 411 000€ annuel et ce jusqu'en 2032, le capital restant dû est de 3 258 000€ à ce jour. Les clauses de calcul de pénalités de remboursement anticipé n'ont pas permis de renégocier cet emprunt lorsque les taux étaient plus bas, il aurait fallu acquitter un montant de 687 000€. Pour rappel, c'est sur les instructions du préfet de l'époque, qu'il a fallu renégocier l'ensemble des prêts en 2015 et acquitter des pénalités de remboursement pour un montant de 880 000€ afin d'éviter la mise sous tutelle de notre collectivité.

Les charges de personnels (38% du budget) sont incompressibles pour assurer le fonctionnement

du service public. Elles ont été très impactées par le reclassement indiciaire des fonctionnaires de catégorie C et de la revalorisation du point d'indice en 2022 et 2023.

Les indemnités des élus s'élèvent à 48000€, l'enveloppe maximale autorisée s'élevant à 83000€. Le montant des indemnités alloué est ainsi inférieur de 42%, bien en deçà des 30% annoncé en début de mandat, soit une économie de 35000€ sur l'année 2023.

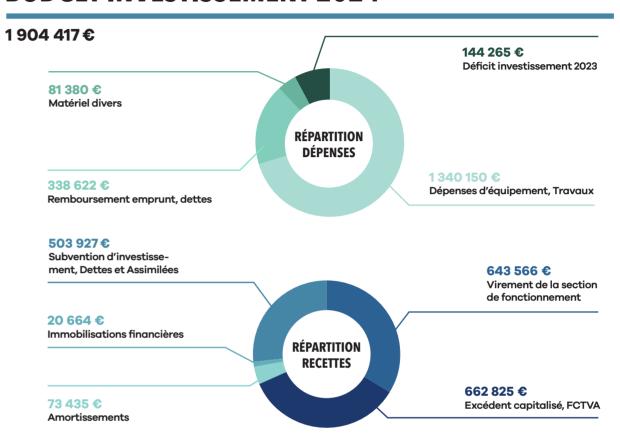
Le soutien aux associations est indispensable pour l'attractivité du village. Le montant des subventions qui leur est accordé s'élève à 60 000€ et à 30 000€ pour le C.C.A.S.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION*

*Source INSEE	2008	2013	2018	2019	2020	2021
Population municipale	2588	2577	2961	3045	3108	3152
Population comptée à part	70	70	43	44	48	49
Population totale	2658	2 647	3004	3089	3156	3201

Budgets et finances

BUDGET INVESTISSEMENT 2024



PRINCIPAUX TRAVAUX

- Le solde du projet de rénovation de l'ancienne mairie destinée à la création d'une maison des associations, comprenant également l'aménagement et la réfection de la place pour un montant de 480 000€. Ces travaux de réhabilitation ont été subventionnés à 80%.
- La poursuite des travaux de rénovation des bâtiments publics pour 328 000€.
- La création d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation pour alimenter l'ensemble des bâtiments publics pour un montant estimé à 150 000€.
- Les travaux de la façade de la mairie pour un montant estimé à 150 000€.

- Les travaux énergétiques et d'accessibilité sur les bâtiments locatifs pour 100 000€.
- Les travaux de réfection de la sacristie de la Chapelle de Quévreville la Milon pour 30 000€.

Pour 2024, les demandes de subventions portent sur le renouvellement de la demande 2023 pour les travaux du complexe sportif, les travaux à l'école Jules Ferry et à la cantine, les travaux de la façade de la mairie pour cette année.

LA DETTE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31/12/2022 *

* Source ministère de l'Action des Comptes publics	Saint-Jacques-sur-Darnétal	Moyenne nationale	Bourg de même taille
Encours de la dette €/habitant	1164	953	673
Annuité de la dette €/habitant	129	110	89
Capacité de désendettement	6,5 ans	_	_
Encours de la dette	3724830€	_	_

→ Saint-Jacques-sur-Darnétal est classée 4331° en terme d'endettement, par habitant, en ordre décroissant sur l'ensemble des communes de notre pays.

JEUX Ô JARDIN SAMEDI 25 MAI JEUX Ô JARDIN ENTrée libre et gratuite QUAND? LE SAMEDI 25 MAI 2024 A QUELLE HEURE? DE 14H À 17H OÜ? LE PARO DE LA MAIRIE DE SAINT JACQUES / DARNÉTAL POUR QUI? PETITS ET GRANDS, EN FAMILLE PAS DE SURVELLANCE PAR LES AMMATEURS WOYAGE AUTOUR DU MONDE JEUX DIVERS BUVETTE SUR PLACE LE SERVICE JEUNESSE LE GOMJ LES ZAMIS DES PETITS

Ne manquez pas «Jeux Ô jardin», le samedi 25 mai 2024, dans le parc de la mairie!

8 stands de jeux divers sur le thème «autour du voyage» seront mis en place par le service jeunesse. Petits et grands pourront venir découvrir en famille différentes activités autour de pays tels que l'Egypte, les États-Unis, le Japon ou encore l'Italie.

• Entre libre et gratuite avec buvette sur place.



Samedi 30 mars après-midi, les Amis de Saint-Jacques ont organisé la traditionnelle chasse aux œufs. Sous un ciel de printemps normand, plus de 190 enfants ont parcouru le parc de la mairie dans tous les sens pour dénicher les trophées. Ces derniers étant ensuite échangés par les bambins contre un goûter et un sac de chocolats. Merci aux bénévoles pour l'organisation et la confection des délicieuses crêpes!

RETOUR SUR... LES VACANCES D'HIVER

Rien de plus original que de choisir pour ces vacances d'hiver d'emmener les enfants sur le continent asiatique...

Cinquante chérubins en moyenne étaient inscrits sur la

première semaine et trente-cinq la deuxième semaine. L'équipe d'animation leur a proposé des activités ainsi que des jeux en rapport avec l'Asie. Au programme, des activités manuelles, sportives et culturelles tels qu'une intervention Sumo avec Clément le professeur de Judo de la commune, un jeu d'enquête en Inde, un jeu «cherche et trouve» en Thaïlande, création de lampions chinois, d'éléphants indiens, de temples japonais ou encore de l'initiation à la calligraphie mongole. Les enfants étaient ravis de leurs semaines et ont pu en apprendre beaucoup sur cet immense continent.



Des rires, des exclamations, des sensations et de l'immersion pour les enfants de grande section de maternelle!

Le lundi 25 mars matin, une quarantaine d'enfants, accompagnés de leurs enseignants et de quelques parents, ont assisté au spectacle «Huellas» (empreinte) par la compagnie Hold up & Co dans le cadre du Festival Spring. Un spectacle vivant (jusqu'à la musique), qui n'a pas laissé indifférent les élèves. Ils ont rencontré Olivier Meyrou et Matias Pilet deux acrobates Néandertalien et Homo sapiens!

De retour dans leur classe, ils ont échangé avec leur enseignant autour de cette joyeuse matinée. Les enfants très intéressés ont produit des dessins et ont souhaité en savoir davantage sur la période préhistorique, alors qu'ils n'en n'ont pas encore la notion.

« Nous avons vu des acrobates faire des numéros difficiles, des cascades. Après nous avons marché sur l'argile au rythme de la musique et des chants. Nous pouvions faire des empreintes avec toutes les parties de notre corps. Puis nous avons fait des sculptures ou dessiné un animal domestique. C'était super bien, nous avons beaucoup aimé!».

•

- Production d'écrits des élèves.



Visite du Sénat

Le mercredi 10 avril, le conseil municipal des jeunes accompagnés du Maire, de l'adjointe à la jeunesse, d'enseignants, de directrices d'écoles, de membres de la commission jeunesse, de quelques bénévoles et d'élus sont allés rue Vaugirard pour visiter le Sénat.

Ils ont été accueillis par le sénateur de la Seine-Maritime, Patrice Chauvet, et ont eu la chance d'avoir une visite guidée par son attachée parlementaire. Ils ont pu voir la garde républicaine avec l'arrivée du Président du Sénat M. Larcher, et pénétrer dans la salle du livre d'or, une salle magnifique recouverte d'or.

Plus tard dans la journée, ils ont assisté à un début de débat dans l'hémicycle. En quittant ce lieu emblématique, ils ont traversé le jardin du Luxembourg pour retrouver leur chauffeur et retourner à Saint-Jacques.

Lutter contre le harcèlement

et le cyberharcèlement

« Harcelé(e) ? Ne garde pas ton secret », dixit nos jeunes élus du conseil Municipal des jeunes !

Depuis le début de l'année scolaire, le conseil municipal des jeunes mène un projet important : sensibiliser les élèves du primaire et les autres enfants qui se rendent dans la commune au harcèlement scolaire

Accompagnés par Lucas, et après différentes réflexions pour mener cette campagne, ils ont décidé de réaliser des affiches, accessibles à tous, qui mettent en lumière le harcèlement, le cyberharcèlement, et aui le condamne.

Plusieurs semaines ont été nécessaires pour imaginer et concevoir ce projet. Le CMJ a d'abord effectué des recherches auprès d'associations spécialisées dans la lutte contre le harcèlement, puis s'est inspiré d'affiches du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Ils ont rassemblé les idées et les

messages importants qu'ils souhaitaient transmettre, tout en réfléchissant à la conception de ces affiches. Ils ont pris en photo des mises en scène de situations marquantes évoquant du harcèlement afin de le rendre visible et compréhensif par tout le monde. L'objectif est de dénoncer, informer et assurer la protection des élèves, et des autres enfants.

Ces affiches sont visibles depuis mars à l'école élémentaire, mais aussi dans des lieux stratégiques de notre village.

Mais cette idée de combattre le harcèlement et le cyberharcèlement ne s'arrête pas là ! Nos jeunes élus sont en lien avec Madame Buard, la directrice de l'école Jules Ferry. Le projet est de se rendre à présent dans les différentes classes afin d'échanger avec leurs camarades sur l'importance du respect de chacun et des différences pour lutter contre le harcèlement, quelle que soit sa nature.

Félicitations à nos jeunes élus. C'est une très belle initiative de leur part qui valorise leur engagement dans la citoyenneté!







MON VILLAGE — L'ÉCHO DE ST-JACQUES — L'ÉCHO D

Retour des beaux jours... Rappel des bonnes pratiques

... LES HORAIRES DE TONTE POUR ÉVITER LES NUISSANCES SONORES



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- → Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h à 20h
- → Le samedi : de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- → Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Il est également nécessaire de prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de son logement (radio, TV, instruments de musique).

- Les bacs de collectes doivent être sortis la veille au soir et ne pas rester sur la voie publique.

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Ne brûlez pas vos déchets verts, c'est interdit!





Les déchets dits verts, éléments issus des tontes de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD).

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

•

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES

EN LIMITE DE PROPRIÉTÉS

L'article 671 du Code Civil stipule « qu'il est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations ».

L'article 672 du Code Civil stipule que « le voisin peut exiger que les arbres et arbrisseaux plantés à une distance moindre que la distance légale, soient arrachés ou réduits à la hauteur déterminée dans l'article précédent ».

L'article 673 du Code civil stipule que « celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit imprescriptible de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative ».

PUIS-JE TAILLER LA HAIE DE MON VOISIN ?

Dès lors que la haie n'est pas mitoyenne, seul le propriétaire du terrain sur lequel elle se trouve est responsable de son entretien. Par ailleurs, si la haie en question est composée d'arbres et que les branches de ces derniers débordent chez le voisin, celui-ci peut demander au propriétaire de les couper.

COMMENT SAVOIR SI UNE HAIE EST MITOYENNE?

La mitoyenneté ou non d'une haie peut être prouvée grâce à l'acte notarié fourni au moment de l'achat du bien ou d'un acte privé signé par les voisins ayant planté la haie. Une haie entretenue à frais communs pendant plus de 30 ans est automatiquement considérée comme mitoyenne.

COMMENT SAVOIR À QUI APPARTIENT LA CLÔTURE ?

Le grillage séparant deux propriétés est dit « mitoyen », s'il est posé sur la limite séparative. Le grillage appartient donc aux deux voisins dont les terrains sont contigus.

Le temps des travaux

LES BEAUX JOURS SONT PROPICES POUR RÉALISER DES TRAVAUX :

AVEZ-VOUS BESOIN D'UNE AUTORISATION ?



Le service de l'urbanisme de la commune est à votre disposition pour toutes questions.

RETOUR SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

« La femme a des droits égaux à ceux de l'homme, dans tous les domaines »

> Constitution du 27 octobre 1946 du Conseil Constitutionnel

Pour la deuxième fois consécutive la municipalité s'est engagée le samedi 9 mars pour l'égalité femmes hommes, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars. L'occasion de rappeler que l'égalité n'est toujours pas acquise en France et ailleurs.

Pendant toute la journée, différentes actions ont été mises en place en collaboration avec des associations, la Médiathèque, une professionnelle assistante de service social et l'adjointe à la culture. En clôture de cette journée, une pièce de théâtre a été présentée à la salle l'Entre-Seine.

RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS

MARCHE COLLECTIVE:

À l'occasion de cette marche, organisée par le club de randonnée, soixante-sept personnes ont défilé dans le centre du village.





Photo prise devant le graff où figure une citation de Gisèle HALIMI, avocate féministe : « Ne vous résignez jamais ».



SOPHROLOGIE:

En début d'après-midi, une séance de sophrologie dispensée par Sandra Pottier a été proposée.

EXPOSITIONS:

Deux très belles expositions, et une sélection de livres empruntables à la Médiathèque ont été présentées sur la thématique de la journée.

Dans le hall de la salle l'Entre-Seine, Stéphane Désiré et Béatrice Godon, du club photos, ont exposé une série de photographies en noir et blanc, collectée dans l'espace public. Des messages forts et clairs pouvaient pour certaines les compléter, rappelant ainsi les inégalités entre les femmes et les hommes en France, mais aussi dans d'autres pays.



① Vous pourrez retrouver l'exposition photos du 25 au 29 novembre 2024 dans le hall de l'espace Gabrielle et Bernard Deneuve durant la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.



Livres en prêts à la médiathèque.

L'artiste Ragib Paul a exposé cinq très belles toiles sur des chevalets représentant des femmes dignes du Bangladesh, meurtries par les coups de leur mari et/ou de leur famille. L'artiste a réussi à retranscrire leur souffrance et faire percevoir la violence comme impensable, dépassant tout entendement.



SENSIBILISATION:

En milieu d'après-midi, une sensibilisation aux répercussions des violences conjugales sur les enfants a été animée par Anais Lebas, assistante de service social et Malika Dranguet, adjointe à la culture.



Une trentaine de personnes ont participé, dont Armelle Garand, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de Seine-Maritime qui a apporté certaines précisions aux débats. Le sujet abordé sur une thématique sensible a soulevé de nombreuses questions par les participants. Les échanges ont, en effet, été denses, émouvants et enrichissants.

THÉÂTRE:

Pour clôturer cette journée, la compagnie Coup de Théâtre a joué « Les Évincées » de Jean-Paul Lussault : une conférence théâtralisée, poétique, picturale et musicale sur les femmes peintres oubliées de la grande histoire de l'Art.



INITIATION SELF DÉFENSE :

Dimanche 17 mars, le club sportif Nihon Tai Jitsu de la commune a prolongé cette journée en initiant certaines femmes à du self défense. Différents exercices ont été mis en pratique : comment se protéger lors d'une strangulation ou face à une arme blanche, savoir neutraliser son agresseur... Un moment sportif apprécié par les participantes.





L'ÉCHO DE ST-JACQUES — **CULTURE CULTURE** — L'ÉCHO DE ST-JACQUES

C'était en janvier, mars et avril!



31 JANVIER ORCHESTRE DE L'OPÉRA **DE ROUEN NORMANDIE**

L'orchestre de l'Opéra de Rouen s'est déplacé dans notre commune pour la deuxième année consécutive le 31 janvier dernier. Au programme de son concert d'une heure, Haendel, Telemann et Fux, sous la direction musicale de Rinaldo Alessandrini. Le public était conquis!

15, 16 & 17 MARS

11° EXPOSITION DU CLUB **PATRIMOINE**

Durant le week-end, le Club Patrimoine présentait sa nouvelle exposition « Les moyens de déplacement des Saint-Jacquais ». Près de 300 visiteurs, de Saint-Jacques et des communes environnantes, ainsi que 8 classes de l'école Jules Ferry, se sont rendus à la salle l'Entre-Seine pour admirer

l'exposition. De nombreux objets étaient présentés, relatifs aux moyens de déplacement à travers les âges et plus particulièrement du début du siècle dernier.



De très belles collections, commentées par les passionnés du club Patrimoine qui ont su, une fois de plus, mettre en valeur et concevoir une mise en scène réussie de ces obiets. exposés de façon harmonieuse, aérée et avec goût. Étaient présentés également divers panneaux explicatifs sur l'historique des movens de déplacement, les avantages et inconvénients du progrès dans ce domaine, les voyages, etc.

Ces multiples informations ont retenu l'attention de tous et suscité des questions de la part des enfants.

La majorité des objets provient de collectionneurs privés de la région. Le Club Patrimoine tient ici à les remercier de leur aide et de leur confiance.

— Jeannine Marie, membre du club patrimoine



24 MARS **FESTIVAL SPRING**

Dimanche 24 mars après-midi, la salle l'Entre-Seine affichait complet pour le spectacle «Huellas» par la compagnie Hold up & Co. Un tapis de deux tonnes six d'argile posé sur le plateau pour deux acrobates! Plus haut dans les gradins, une chanteuse et un musicien les accompagnaient. Un spectacle à la rencontre de nos ancêtres Néandertal et Sapiens qui a su séduire un public hétéroclite

12 AVRIL

JAZZ « NEW ORLÉANS »

PAR LES « FEELING STOMPERS »

Soirée festive placée sous le signe du jazz New Orleans. Des morceaux rythmés avec des arands classiques revisités qui ont enthousiasmé les spectateurs.

SALON AUTO MOTO

ANCIENNES (

Manifestations à venir...



MAI

« ALLONS À L'OPÉRA »

Église | 20h30 Tarif:12€

Gratuit pour les moins de 8 ans

Il vient à vous... tout près! L'opérette aussi!

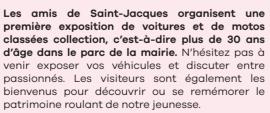
L'essentiel, une voix lyrique, chaude, puissante et sensuelle, des instruments à clavier à la sonorité magique qui emmènent loin au plus profond des sons, un violoncelle à la voix humaine qui dialoguera avec le chant

Des tubes, Habanera de Carmen, et autres airs moins connus se suivent avec interludes improvisés en fil rouge pour un voyage dans le temps dans des ambiances très contrastées. Le dramatique de l'opéra côtoie la légèreté de l'opérette.

JUIN

SALON AUTO MOTO ANCIENNES

Parc de la mairie De 9h à 18h30 Gratuit — Ouvert à tous



— Buvette et restauration sur place

Renseignements : M. DAVID : 07 82 15 66 60 ou <u>florence.hache@mairie-st-jacques.fr</u>

Quoi de neuf à la médiathèque?



Des pages et des pages éditées... Ce cube, ce distributeur à histoires courtes, pour les petits et les grands a rencontré un vif succès! Il y en avait pour tous les goûts littéraires.

Des élèves de l'école élémentaire, accompagnés de leur enseignant, sont venus dessiner une histoire prise au hasard et lue par Florence de la Médiathèaue. Ils n'ont pas manqué de revenir le soir avec leur(s) parent(s) pour retirer leur propre conte: un autre moven de susciter l'envie de lire et de découvrir des histoires brèves.

•••••••



Régine Thieulent-Torreton, écrivaine, vous donne rendez-vous samedi 1er juin à 10h30 pour une rencontre autour de son dernier polar « Le secret des Carabins », sorti en juin 2023.

«Un salarié d'un camping près de Fécamp, un médecin à Figeac, un homme sans domicile. Quelle mystérieuse affaire relie ces trois personnages pour qu'ils se fuient, se recherchent, se trahissent ? De disparitions en accidents, de révélations en silences, l'enquête mènera au Secret des carabins.»

La romancière, originaire de Normandie, est déjà venue, en 2016 et 2019, nous présenter « Fous alliés » et «Violon Dingue». Nous sommes ravis de la recevoir à nouveau et d'échanger avec elle sur son roman, ses inspirations et ses projets.

🔛 Entrée gratuite — Ouvert à tous

Vous pouvez dès à présent découvrir et emprunter « Le secret des Carabins » à la Médiathèque.

BRADERIE CULTURELLE



La braderie annuelle aura lieu du lundi 3 au vendredi 7 iuin aux heures d'ouverture dans le hall de l'espace Gabrielle Deneuve.

COUP DE 💟 LITTÉRAIRE

Par Fabienne Hébert, élue municipale

Fabienne a pris la plume afin de nous faire découvrir le premier roman policier d'Adrien Salomon «Le temps d'un souvenir», jeune auteur qui a passé sa jeunesse à Saint-Jacques-sur-Darnetal. Il a fréquenté les écoles maternelle et primaire du village.

«Le temps d'un souvenir» est son premier roman. Il retrace les péripéties de plusieurs personnages. Rien ne semble lier une chirurgienne à la retraite, un jeune chercheur en chimie et une puissante famille calabraise. Pourtant, l'inspecteur Albert Alexander réalisera, à ses dépens, que la mythologie gréco-romaine n'a pas encore livré tous ses trésors. Un simple livre aura suffi à faire basculer leur destin. Alors une seule question subsistera: valait-il mieux savoir ou rester dans l'ignorance?

À propos de l'auteur :

« À 19 ans, j'ai quitté Saint-Jacques afin de poursuivre mes études. Désormais, ce sont les réunions de famille qui nous entrainent sur le chemin de notre passé. Lorsque nous arrivons à Saint-Jacques — malgré la joie de revoir la famille — la nostalgie m'envahit quand j'aperçois d'autres enfants courant dans ces cours de récréation que nos pieds

Il en est ainsi ; le monde ne cessera jamais d'avancer, même si parfois nous désirons pouvoir figer notre enfance. C'est donc à cette nouvelle génération de se construire de beaux souvenirs et à nous de trouver le moyen d'assurer leur bonheur. Pour sûr, j'ai l'espoir que mes enfants grandissent au sein d'une communauté soudée, à l'image de mon enfance dans ce beau village normand!

J'ai ressenti le besoin de parler de la perte de mémoire couplée au désir

de faire revivre des personnes qui m'ont été chères».



« Le temps d'un souvenir » est disponible à la médiathèque et retrouvezle également en ligne auprès des enseignes habituelles.



CULTURE — L'ÉCHO DE ST-JACQUES L'ÉCHO DE ST-JACQUES — **LE CONSEIL MUNICIPAL**

de taillage

de 40 € mis en place



Et si on parlait de foot...

Rencontre avec Sébastien Gallov. Président de l'USSJ section football



SÉBASTIEN, PARLEZ-NOUS DU CLUB?

Notre club reste plus que jamais mobilisé pour l'apprentissage du football, de ses règles de pratique et du respect, au sein de Saint-Jacquessur-Darnétal

Après la crise du COVID, le club a perdu quelques adhérents. Nous avons alors dû nous réinventer et redorer notre image en investissant dans la déco des vestiaires et en structurant notre section : être lauréat régional Club Lieu de Vie FFF en 2021 en témoigne!

Fort de notre organisation avec un bureau de 10 personnes, il y a en fait plus de personnes qui gravitent et œuvrent pour le club, de manière régulière, mais également ponctuellement : pour les manifestations, les matchs, les entraînements jeunes, les spécifiques gardiens et notre nouvel arbitre. Tout cela avec l'accompagnement de la Mairie de Saint-Jacques et de l'USSJ Omnisport.

Notre club, on le considère comme notre famille! Il ne peut vivre que grâce à l'implication de tout le monde, et c'est cela qui nous permet d'être encore plus attaché à celui-ci:

- des parents pour emmener leurs enfants aux entraînements et aux plateaux/matchs, et leur implication dans la vie du club ;
- des joueurs à l'écoute de leurs dirigeants, pour mieux appréhender les gestes et placements dans le respect des autres;
- des dirigeants dans leurs missions et leurs implications pour les séances, les convocations, les informations importantes de la vie d'un groupe et la prise en compte de chacun;
- et des dirigeants qui mettent en musique toute l'organisation du club et de ses stratégies.

COMBIEN D'ÉQUIPES JOUENT ?

Toutes les équipes ne sont pas représentées, cela peut paraître dommage, mais pour être certain de faire du bon travail, il faut savoir prioriser et se concentrer avec les movens que l'on a, plutôt que de proposer des projets avec des moyens que nous n'avons pas.



Côté jeunes, il y a 3 groupes d'équipes actuellement :

- U7 et U9 : entraînements pour tous le mardi soir, et les plateaux uniquement pour les U9 le samedi
- U11 : uniquement les entraînements le mardi soir
- U15 : entente avec Darnétal pour un championnat à 11 depuis janvier, entraînements les mercredis et vendredis

Côté adultes, il y a 3 équipes :

- Séniors après-midis (équipe créée en 2023) : matchs le dimanche après-midi et les entraînements les mardis et vendredis soirs :
- Séniors matins : matchs le dimanche matin et entraînement mardi et jeudi soirs;
- Vétérans : des matchs le dimanche matin et entraînements le jeudi soir; Et des séances : spécifiques gardiens, accompagnement dirigeant et arbitre.



AVEZ-VOUS DES PROJETS?

Nous en avons plusieurs, et on peut en citer 3:

- Continuer à faire vivre le club à travers des évènements comme le loto, les foires à tout, les arbres de Noël, mais aussi en développant nos partenariats avec des entreprises
- Développer notre section jeunes, en maintenant nos dirigeants actuels en fonction de leur temps personnel, mais aussi en cherchant d'autres personnes pour encadrer nos jeunes qui sont le futur du club. Tout cela passe aussi par une implication des ioueurs et des parents pour les inscrire dans la durée, que ce soit pour les entraînements et les matchs
- Travailler avec la mairie pour avoir de meilleures installations.

AUTRE CHOSE À AJOUTER ?

Je crois que nous pouvons être fiers de permettre à nos jeunes d'avoir un club familial et des dirigeants attentionnés. Accueillir et créer une équipe après-midi pleine d'ambition était aussi un pari.

Nous sommes tous bénévoles, en plus de nos vies personnelles et professionnelles déjà riches. L'implication de tous fait la force de notre petit club. Sans eux, la pratique de notre sport ne serait pas au rendez-vous et Saint-Jacques ne serait pas aussi attractif! Alors je tiens à remercier tous les membres du club. joueurs, parents et dirigeants, sans oublier la mairie pour l'entretien et la mise à disposition des installations, envers qui nous sommes très reconnaissants malgré nos différentes exigences, toujours bien entendu pour le bien de nos licenciés...

Le football est d'abord un loisir : continuons ensemble pour jouer au football avec plaisir.

— Entretien réalisé par Jean-Luc Dembowiak, Adjoint au Maire



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK

www.facebook.com/ ussaintjacquesofficiel

Les échos des réunions

plexe sportif

du Conseil Municipal

Délibération N°024-005 — Portant dénomination du com-

Il appartient au conseil municipal de déterminer la dénomination des lieux publics. La dénomination attribuée à une voie ou un édifice public doit être conforme à l'intérêt public local. À ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit être ni de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné. La dénomination d'un espace public doit également respecter le principe de neutralité du service public.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obligation d'une consultation ou d'une demande d'autorisation à un éventuel héritier ou descendant d'une personnalité dont le nom va être utilisé pour dénommer un lieu public.

Afin de rendre hommage à M. André Wazzau, la majorité municipale précédente avait envisagé de nommer la rue de la zone d'activités à son nom. Ce projet n'a pas été à son terme, trop réducteur compte tenu de l'investissement de M. Wazzau pour la commune et de la complexité de demander à tant d'entreprise de modifier leur adresse et identité administrative. Cela va bientôt faire 16 ans qu'il n'est plus Maire et 7 ans qu'il est décédé. Il est plus que temps de nommer un lieu en sa mémoire. Il a intégré le conseil municipal, lors d'élections complémentaires, le 25 juillet 1963. En mars 1965, il est élu adjoint au maire sous la mandature de M. André Bart et le 20 mars 1971, à l'issue des élections municipales, il est élu Maire de la commune et ce pendant 37 ans. C'est un engagement au service des administrés durant 45 ans aui mérite respect et reconnaissance. Afin de déterminer le lieu le plus approprié, j'ai pris contact avec ses enfants et nous avons échangé sur les différents choix. À l'unanimité, le complexe sportif, a été retenu pour nommer ce lieu en sa mémoire. Aujourd'hui, je vous propose cette délibération pour que le complexe sportif devienne le « complexe sportif André Wazzau ».

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29, le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la dénomination du complexe sportif du nom de « André Wazzau ».

céder aux travaux d'élagage et d'entretien des arbres ou des haies, ou de taillage sur les voies communales ou les chemins ruraux (travaux destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise d'une voie communale ou à l'avance « des branches et racines des arbres » d'un chemin rural de manière à assurer la sécurité ou la commodité du passage), conformément à l'art L2212-2 du

Code Général des Collectivités territoriale et à l'art D161-24 du Code Rural et de la pêche maritime) et ce aux frais des propriétaires négligents après mises en demeure restée sans résultat. L'article R116-2 du Code de la voirie routière

Réunion des Conseil Municipaux

du 14 décembre 2023 et 8 février 2024

Délibération N° 2023-075 — Travaux d'office d'élagage et

La commission des finances propose de maintenir le tarif

Au titre de ses pouvoirs de police, le maire peut faire pro-

Concernant les voies communales, le maire peut prévoir, dans le cadre des pouvoirs de police (article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales), d'imposer aux riverains des voies d'élaguer leurs plantations pour des raisons de sécurité et concernant les chemins ruraux, l'article D.161-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les modalités de mise

prévoit les conditions de verbalisations.

- Envoi d'un courrier de mise en demeure d'élaguer ou de tailler les plantations aui avancent sur les voies communales et chemins ruraux;
- Après un délai fixé en fonction du degré d'urgence, à compter de l'envoi du courrier, l'élagage ou le taillage des plantations pourra se faire d'office par la mairie
- Les frais d'élagage ou de taillage seront à la charge des propriétaires
- Le montant de la refacturation sera déterminé en fonction du nombre de mètres linéaires de plantations élaquées ou taillées, du coût réel de l'intervention dans un coût maximum de 40 € TTC le mètre linéaire.

La commune réglera à l'entreprise les dépenses liées à l'exécution forcée des trayaux prescrits et émettra un titre de recette envers le propriétaire ayant contrevenu au règlement et pour laquelle l'infraction aura été constatée.

Délibération N° 2023-070 — Forfait capture-transport-recherche animaux errants

Conformément aux articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrôle de la divagation des animaux qui entraîne des troubles à l'ordre public revient au Maire, chargé de la police municipale,

Vu les articles L.211-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime concernant les pouvoirs de police spéciale du Maire pour lutter contre le phénomène des animaux dangereux et errants ou en état de divagation;

La commission des finances propose le maintien du forfait, incluant la prise en charge, la capture, le transport et la recherche du propriétaire (domaine public), et ce pour un montant de 100 €, à la charge du propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'application d'un forfait capture-transport-recherche animaux errants soit 100 € applicable dès la prise en charge de l'animal.

Expression de la minorité municipale

Le budget 2024 vient d'être adopté par la majorité municipale. Notre groupe a fait le choix de ne pas apporter sa voix lors de ce vote. Le constat que nous portons sur les Finances de la commune est bien différent de celui du Maire. Des dépenses de fonctionnement en augmentation raisonnable, dans la continuité du mandat précédent, et surtout des recettes d'impôts locaux en très forte augmentation (conséquence directe des constructions des dernières années) Ces excédents de fonctionnement devraient permettre une politique d'investissement cohérente, à moyen et long terme, avec un objectif vertueux de limiter nos futures consommations d'énergie. Cette année encore, pas de priorité clairement affichée, des investissements annoncés et finalement absents. Tout ceci manque d'une vision!

Venez à notre rencontre, le samedi 8 juin à 10h, devant la Médiathèque. Pour recevoir nos publications, contacteznous à saintjacques-avenir@orange.fr

Informations & numéros utiles



MAIRIE



LA MAIRIE DE SAINT-JACQUES SUR-DARNÉTAL EST OUVERTE :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 13H30 à 17H30 Mercredi : de 9H00 à 12H00 Le samedi uniquement sur rendez-vous

- 20 rue de Verdun 76160 Saint-Jacques-Sur-Darnetal
- € Téléphone : 02 35 23 42 15
- @ mairie@mairie-st-jacques.fr

Site: www.mairie-st-jacques.fr

LA MÉDIATHÈQUE

02 35 23 20 32 bibliotheque@mairie-st-jacques.fr

SERVICE JEUNESSE

02 35 23 54 43 clsh@mairie-st-jacques.fr

SERVICE TECHNIQUES

02 35 23 80 61 secretariat.services.techniques @orange.fr

ÉCOLES COMMUNALES

École maternelle Duval-Legay 02 35 23 42 16

École élémentaire Jules Ferry 02 35 23 43 20



PAROISSE SAINT JACQUES

02 35 23 42 07

Permanences du mercredi au vendredi sur rendez-vous. Le samedi de 10h à 12h sans rendez-vous

MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Maison de santé, rue de Verdun

GÉNÉRALISTES

Laure BONTIL, Anne PÉRAN & Thomas VERNEUIL

Doctolib ou 02 35 52 30 12

KINÉS

Valentin YGOU, Klara MAHÉ, Romain MALLET & Magalie BARROS 06 28 59 13 25

PSYCHOLOGUE

Margaux HATTE

Doctolib ou 06 99 46 13 53

ORTHOPHONISTE

Frédérique AUTONNE 06 14 65 07 10

PÉDICURE — PODOLOGUE

Valérie DeclerckDoctolib ou 06 22 63 83 61

INFIRMIÈRES

Peggy LEFAUX & Nathalie VALLERAN

02.35.59.03.57 / 06 47 89 99 74 ou Doctolib

Audrey PRICE-DODART 06 37 25 76 96

Stéphanie LETELLIER-BEAUMONT 06 50 21 60 16

OSTÉOPATHE

Quentin BESNARD

07 49 93 97 06

Cabinet les Peupliers,

2A rue des Peupliers

GÉNÉRALISTE

Stéphane DODART

07 62 23 46 78

Cabinet kiné,

371 rue des Canadiens

Sandrine DRIDI

06 64 41 03 23 sandrinedridi@gmail.com

Chloé DHAMY

06 26 11 17 35

chloe.dhamy.kine@gmail.com

Aude ELY

06 46 71 45 20

aude.ely.kine@gmail.com

SOPHROLOGIE

Sandra POTTIER

06 19 71 14 10 sp.sophrologie@outlook.com

Cécilia HUTTER

Cabinet Les Yeux Ouverts 07.56.13.82.92

MÉDECIN DE GARDE 116 117

SAMU 15 ou 112

PHARMACIENS

Caroline et Mathieu PEUGNET 02 35 23 43 32

Pharmacie de garde 32 37

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

02 79 02 76 84

DÉFIBRILLATEURS

Un simple geste peut sauver une vie-respectez ces matériels. Disponibles 24h/24 et situés :

- Au complexe sportif, 1 rue du stade à l'entrée de la salle omnisports
- Au centre commercial, rue du Général de Gaulle, près du bureau de poste
- À l'Espace Gabrielle et Bernard Deneuve, 55 rue du plis
- À la salle polyvalente l'Entre-Seine, 1 passage de la chaudière
- À la Mairie, 20 rue de Verdun

CENTRE ANTI POISON

02 35 88 44 00

URGENCES VÉTÉRINAIRES

02 35 36 30 00



GENDARMERIE NATIONALE

02 35 08 35 88

ENFANCE EN DANGER 119 VIOLENCES FEMMES 39 19 URGENCE SÉCURITÉ GAZ

0800 473 333



N° vert : 0 800 021 021

Eau – Assainissement – Ordures ménagères – Déchets recyclables et verts-Voiries – Réseaux et éclairage public – Collecte de verre – Distribution de sacs-Transport en commun – Développement économique – Aménagement urbain.